



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 26 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 20

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Martine Bardin, Vincent Boudry, Laurence Camera, Sandra Caserio, Patrick Djodi, Sonia Fizelle, Laëtitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Pascal Gouzènes à Sylvie Barusseau, Patrick Reteau à Pascale Roquesalane, Cédric Ruffiot à Hélène Merienne, Sylvain d'Amico à Laurence Camera, Cécile Echelard à Vincent Boudry

Absents : Roger Baku Maduda, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Pietri, Murielle Thebault

Mme Bardin a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 19-2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme BARUSSEAU

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-4 transposable aux communes, qui stipule que le projet de budget doit être communiqué aux membres du conseil avec les rapports correspondants douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget,

Vu la délibération municipale n°07/2024 du 18 mars 2024 votant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu les délibérations municipales du 02 avril 2024 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2023, votant le compte administratif de l'exercice 2023 et affectant le résultat 2023 dans le budget primitif 2024,

Vu le projet de budget présenté et examiné section par section,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VOTE le budget primitif 2024 du budget principal, avec la reprise des résultats 2023, qui se présente comme suit :

- ✓ 8 249 100,00 € pour la section de fonctionnement, équilibrée tant en recettes qu'en dépenses,
- ✓ 4 992 300,00 € pour la section d'investissement (reports 2023 inclus), équilibrée tant en recettes qu'en dépenses.

Ainsi délibéré,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

